RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Essonne

Chef-lieu de Canton

COMPTE-RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le seize décembre à dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL de VIRY-CHATILLON, légalement convoqué le 10 décembre 2020, s'est assemblé à l'Espace Edmond Delfour, 38 avenue des Sablons, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marie VILAIN, Maire.

Présents :
M. Jean-Marie VILAIN, M. Jérôme BERENGER, Mme Aurélie TROUBAT, M. Laurent SAUERBACH, Mme Marie-Thérèse VIDAL, M. Clément CAILLAUD, Mme Vanessa CAPELO, M. Pascal LAHURE, Mme Arielle MERRINA, M. Maxime CHARLET, Mme Bernadette MOULAY, M. Marc CELDRAN, Mme Christèle GIRAUD, Mme Denise BOCH, Mme Adèle VILLECHEVROLLE, Mme Chantal SARAZIN-LEVASSOR, Mme Dominique PETIT-ARAKELIAN, M. Jean-Bernard BIGA, Mme Bich Thuy NIHOUS, M. Stéphane GUINAULT, Mme Nathalie RAMEL, Mme Virginie WURRY, M. Olivier FASSI, M. Bûlent DEGERLI, M. Jean-Gaël BERNARD, M. Tomborom SAMAKE, M. Etienne GILBERT, Mme Lise RENNO, Monsieur Paul Da SILVA, Mme Lydie ZENERE-LIMA, Mme Patricia JOLLANT, M. Aurélien PEROUMAL

Absent(s) excusé(s) :

Pouvoirs :

Mme Françoise RUBIO	donne pouvoir à Mme Aurélie TROUBAT
Mme Christine BOULAY-DEILHES	donne pouvoir à M. Laurent SAUERBACH
M. Mohamed BELACHEMI,	donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIDAL
M. Rachid ZAZOUH	donne pouvoir à M. Clément CAILLAUD
Mme Laure BESNARD	donne pouvoir à Mme Vanessa CAPELO
M. Grégory ABIDI	donne pouvoir à M. Pascal LAHURE
M. Sami ADILI	donne pouvoir à Mme Lydie ZENERE-LIMA

Secrétaire de séance : M. Clément CAILLAUD

Appel et constat de l'acquisition du quorum
Le Président de séance déclare la séance ouverte, puis constate que le quorum est acquis, après avoir procédé à l'appel nominal et à l'enregistrement des pouvoirs.

Désignation du Secrétaire de séance
M. Clément CAILLAUD, suivant dans l'ordre du tableau, succède à Mme Marie-Thérèse VIDAL pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DONNE ACTE au Maire, à l'unanimité, des décisions n°L2020-201 à L2020-213 prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°84 du 1er octobre 2020.

1	**Octroi d'une avance de subvention à la Caisse des Ecoles de Viry-Chatillon**

Unanimité

- **APPROUVE** le versement à la Caisse des Écoles d'une avance de 258 255 euros sur la subvention à percevoir en 2021, établie sur la base de 3/12ème du montant de la subvention attribuée en 2020 d'un montant de 1 033 020 €.

2	**Ajustement de la carte scolaire communale**

Unanimité

- **APPROUVE** la nouvelle carte scolaire des écoles maternelles et élémentaires de l'enseignement public.

3	**Avis pour la dérogation au repos dominical de la branche d'activité des Hypermarchés, pour l'année 2021**

Majorité (33 voix pour : majorité municipale et 6 voix contre : Mme ZENERE-LIMA, M. DA SILVA, Mme RENNO, M. ADILI, Mme JOLLANT et M. PEROUMAL)

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** aux ouvertures dominicales demandées par la direction du Centre Commercial E.LECLERC, VIRYDIS SA « Le Moulin de Viry ».

- **DIT** que ces ouvertures auront lieu les dimanches 28 novembre, 5 décembre, 12 décembre, 19 décembre et 26 décembre de l'année 2021.

- **DIT** que ces dispositions seront applicables pour toutes les entreprises relevant du code APE 4711F.

4	**Avis pour la dérogation au repos dominical de la branche d'activité des commerces de voitures et de véhicules automobiles légers, pour l'année 2021**

Majorité (33 voix pour : majorité municipale et 6 voix contre : Mme ZENERE-LIMA, M. DA SILVA, Mme RENNO, M. ADILI, Mme JOLLANT et M. PEROUMAL)

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** aux ouvertures dominicales demandées par les sociétés COME ET BARDON AUTOMOBILES, INFINITI, AVENIR VIRY Enseigne « NISSAN ».

- **DIT** que ces ouvertures auront lieu les dimanches 17 janvier, 14 mars, 21 mars, 13 juin, 20 juin, 12 septembre, 19 septembre, 17 octobre, 24 octobre, 14 novembre, 21 novembre et 12 décembre 2021.

- **DIT** que ces dispositions seront applicables pour toutes les entreprises relevant du code APE 4511Z.

5	**Constitution d'un groupement de commandes pour la restauration collective de Viry-Chatillon**

Unanimité

- **DÉCIDE** d'approuver le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la restauration collective de ses membres.

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes en vue du lancement du/des marchés pour la restauration collective de ses membres.

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer la convention constitutive de groupement de commandes désignant la Commune de Viry-Chatillon coordonnateur du groupement, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

6	**Renouvellement du dispositif des correspondants de proximité sur le quartier du Plateau au 1er janvier 2021 et autorisation de signature de la Convention partenariale d'objectifs et de moyens**

Unanimité

- **APPROUVE** la convention partenariale avec la Régie de Quartier Viry/Grigny Multi services et l'Immobilière 3F, relative au renouvellement du dispositif des correspondants de proximité sur le quartier du Plateau.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention partenariale de 36 mois, soit du 01/01/2021 au 31/12/2023, ainsi que tous les actes d'exécution ultérieurs.

- **ATTRIBUE** pour l'exercice de ces missions une subvention annuelle d'un montant de 69 566,35 euros à l'Association Régie de Quartier Multi services, qui assure le portage de ce dispositif et notamment en participation aux postes adultes-relais.

- **PRECISE** que le montant de la subvention pourra être revu en cas de désengagement de l'Etat sur le financement de ce dispositif dans les conditions fixées par la convention.

7	**Suites données aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes**

Prend acte

- **PREND ACTE** des réponses apportées à la Chambre Régionale des Comptes, dans le rapport annexé à la délibération, présentant les actions mises en œuvre suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, accompagné des pièces justificatives afférentes.

8	**Convention de partenariat avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne portant sur l'organisation des concours et examens de la fonction publique territoriale**

Unanimité

- **DÉCIDE** de confier l'organisation ou la co-organisation de l'ensemble des concours et examens au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

- **APPROUVE** les termes de la convention portant sur l'organisation des concours et examens de la Fonction Publique Territoriale.

- **PREND ACTE** que l'adhésion à la convention donne lieu à une participation financière de la Collectivité, telle que définie à l'article 5 de la convention.

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat pour l'organisation des concours et examens professionnels des années 2021 à 2023, avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France et tout acte ultérieur d'exécution.

- **PRÉCISE** que la dépense est inscrite au budget communal conformément à la nomenclature comptable M14.

9	**Garantie d'emprunt au profit de la Société ANTIN RESIDENCES pour la construction de 21 logements LLI (Logement Locatif Intermédiaire), 15 boulevard Meder à Viry-Chatillon**

Unanimité

- **DÉCIDE :**

Article 1 : d'accorder sa garantie totale pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 026 000,00 € qui se décompose en 2 lignes du prêt (Prêt Locatif Intermédiaire de 1 833 000,00 € et un Prêt Locatif Intermédiaire foncier de 1 193 000,00 €), souscrits par la Société ANTIN RESIDENCES auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ledit Contrat est annexé et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : la garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

➢ **AUTORISE** le Maire ou son représentant, à intervenir au contrat de prêt qui est passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

10	**Révision de l'autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) - AP n°01/19 : Restructuration de l'école élémentaire ESCLANGON et la création d'une nouvelle école place René Coty (Rosa Parks)**

Unanimité

➢ **DECIDE** de réviser l'AP/CP n°AP 01/19, pour les montants totaux (AP) et les répartitions (CP) qui figurent dans la délibération.

11	**Adoption des travaux en régie réalisés sur l'exercice 2020 – valorisation comptable**

Unanimité

➢ **DECIDE :**

- d'adopter l'état des travaux en régie 2020.

- d'autoriser les écritures budgétaires permettant d'intégrer les dépenses de travaux en régie en section d'investissement et de neutraliser les charges constatées sur la section de fonctionnement tout au long de l'exercice pour un montant total de six mille deux cent soixante-treize euros et seize centimes (6 273,16 €).

- d'autoriser le Maire ou son représentant, à revêtir de sa signature toute pièce justificative requise par la comptable publique (état des travaux en régie).

12	**Admissions en non-valeur et créances éteintes**

Unanimité

➢ **ADMET** en non-valeur, sur le Budget principal, les 291 titres d'un montant total de 20 068,29 € irrécouvrables par les services de la Perception et qui se décomposent comme suit :

- Année 2010 :	70,93 €
- Année 2011 :	201,01 €
- Année 2012 :	1 095,75 €
- Année 2013 :	3 257,83 €
- Année 2014 :	1 926,01 €
- Année 2015 :	2 875,77 €
- Année 2016 :	3 061,98 €
- Année 2017 :	2 521,59 €
- Année 2018 :	2 009,47 €
- Année 2019 :	3 047,95 €

➢ **ADMET** en créances éteintes, sur le Budget principal, les 14 titres d'un montant total de 19 230,79 € irrécouvrables par les services de la Perception pour des raisons de procédures de rétablissement personnel et qui se décomposent comme suit :

- Année 2011 :	138,18 €
- Année 2012 :	9,90 €
- Année 2013 :	60,00 €
- Année 2014 :	8 677,92 €
- Année 2015 :	9 416,16 €
- Année 2016 :	285,10 €
- Année 2017 :	290,71 €
- Année 2018 :	330,58 €
- Année 2019 :	22,24 €

13	**Décision Modificative n°2 - Budget Principal 2020**

Unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour : majorité municipale, 6 abstentions : M. PEROUMAL, Mme ZENERE-LIMA, Mme RENNO, Mme JOLLANT, M. ADILI et M. DA SILVA)

- **ADOPTE** par chapitre et par opération, la Décision Modificative n°2 qui lui est présentée, au titre de l'exercice 2020 et arrête les dépenses et les recettes conformément à l'état budgétaire annexé à la délibération.
- **PREND ACTE** des annexes de la Décision Modificative n°2 – Exercice 2020.

14	**Décision Modificative n°1 - Budget annexe Cinéma Le Calypso**

Unanimité

- **ADOPTE** par chapitre la Décision Modificative n°1 qui lui est présentée, au titre de l'exercice 2020 et arrête les dépenses et les recettes conformément à l'état budgétaire annexé à la délibération.

15	**Révision des tarifs des locations des salles de La Ferme, du terrain du Feu de Camp et de la Maison des Associations pour le compte de la Vie associative, applicables au 1er janvier 2021**

Majorité (34 voix pour : majorité municipale et M. PEROUMAL, 5 contre : Mme ZENERE-LIMA, Mme RENNO, Mme JOLLANT, M. ADILI et M. DA SILVA)

- **DECIDE** de réviser les tarifs comme suit à compter du 1er janvier 2021 :

LIEU	CAPACITE	HORAIRES	NATURE DES RÉUNIONS/UTILISATEURS	Tarifs
LA FERME	- 90 pers au RDC 100 pers au sous-sol	8H - 23h30	Réunions et événements associatifs à but non lucratif de Viry-Chatillon	**Gratuit**
			Réunions et événements associatifs à but non lucratif extérieurs	**31,97€/j**
			Expositions ventes d'associations, d'artisans, de jeunes créateurs de Viry-Chatillon	**64,05€/j**
			Réunions de syndicats et groupements de copropriétaires	**225,11€/j**
			Expositions ventes d'associations extérieures	**79,25€/j**
			Expositions ventes de commerçants de Viry-Chatillon	**84,91€/j**
			Expositions ventes de commerces extérieurs	**225,11€/j**
			Spectacles de marionnettes	**48,29€/j**
			Manifestations diverses	**202,62€/j**

LE FEU DE CAMP	80 pers	8h – 2h00 du matin	Habitants de Viry-Chatillon	**154,78 €/j**
			Personnel communal	**154,78 €/j**
			Associations de Viry-Chatillon organisant des manifestations du lundi au jeudi	**Gratuit**
			Associations de Viry-Chatillon organisant des manifestations du vendredi au dimanche	**Gratuit** une fois par an puis 195,27 € à partir de la 2ème
			Associations extérieures ou organismes extérieurs	**530,91€/j**
MDA: SALLE POLYVALENTE	30 pers	8h30 – 23h00	Réunions et événements associatifs à but non lucratif de Viry-Chatillon, et Cité des Arts	**Gratuit**
MDA: SALLE DE COURS	25 pers	8h30 – 23h00	Réunions et événements associatifs à but non lucratif de Viry-Chatillon, et Cité des Arts	**Gratuit**
MDA: SALLE VITEZ	80 pers	8h30 – 23h00	Réunions et événements associatifs à but non lucratif de Viry-Chatillon, et Cité des Arts	**Gratuit**

➢ **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal conformément à la nomenclature M14.

16	**Convention de prestation pour la mise à disposition de personnels fédéraux entre la Ville et la Fédération Régionale des MJC en Ile-de-France**

Unanimité

➢ **ADOPTE** la convention entre la ville de Viry-Chatillon et la Fédération Régionale des MJC en Île-de-France, relative à la mise à disposition de deux postes de direction auprès de l'association MJC Les Passerelles, pour une période d'un an, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

➢ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que toute décision ultérieure relative à son exécution.

17	**Convention d'objectifs et de moyens et avance sur subvention 2021 au profit de l'association MJC Les Passerelles**

Unanimité

➢ **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Viry-Chatillon et l'association MJC Les Passerelles pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

➢ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes ultérieurs d'exécution, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

➢ **APPROUVE** le versement à l'association MJC Les Passerelles d'une avance sur leur subvention à percevoir en 2021, sur la base de 3/12ème du montant de la subvention attribué en 2020, soit 560 000 € x 25 % = 140 000 €.

➢ **PRÉCISE** que le versement de cette avance sera effectué sous réserve de la conclusion préalable de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association MJC Les Passerelles.

18	**Renouvellement de la Bourse BAFA (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateurs) à compter du 1er janvier 2021**

Unanimité

- **DÉCIDE** de renouveler le dispositif d'aide financière pour la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), à compter du 1er janvier 2021.
- **MAINTIEN** en contrepartie de cette aide financière, la participation à une action de contrepartie citoyenne.
- **FIXE** à compter du 1er janvier 2021 le montant de cette aide à 150 euros par jeune.
- **DIT** que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de la Commune.

19	**Avances sur subventions 2021 au profit des clubs sportifs**

Unanimité

- **APPROUVE** pour les associations et établissements publics suivants, le versement d'une avance sur leur subvention à percevoir en 2021, sur la base de 3/12ème des montants de subventions attribuées en 2020 :

	Accordée 2020	Prévisions d'avances de subventions en 2021 **(attribution 3/12ème)**
ESV FOOTBALL	103 000 €	25 750 €
VIRY CHATILLON RUGBY CLUB	50 000 €	12 500 €
VIRY ATHLE 91	35 000 €	8 750 €
C.N.V.	50 800 €	12 700 €
VIRY HOCKEY 91	24 300 €	6 075 €
ETOILE GYMNIQUE DE MORSANG-VIRY	1 600 €	400 €
ESV BASKET	12 150 €	3 050 €
ESV HANDBALL	6 400 €	1 600 €
ESV TENNIS	800 €	800 €
ESV TENNIS DE TABLE	10 400 €	2 600 €
ROLLER SKATING VIRY	2 400 €	600 €
TOTAL	296 050 €	**74 825 €**

Par ailleurs, l'association suivante a également sollicité une avance sur sa subvention 2021 :

	Accordée 2020	**Prévisions d'avances de subventions en 2021 (attribution 3/12ème)**
OLYMPIC CLUB DE DANSE SUR GLACE	4 000 €	1 000 €
TOTAL	4 000 €	1 000 €

- **PRÉCISE** que le versement de ces avances, pour les associations ayant bénéficié en 2020 d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €, sera effectué sous réserve de la conclusion préalable de conventions d'objectifs entre la Ville et les associations concernées.

20	**Motion pour le soutien aux pharmaciens de Viry-Chatillon et des villes alentours**

Unanimité

Le Conseil municipal

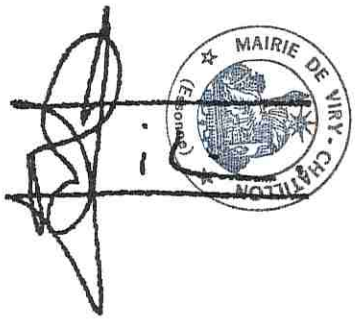
- **REFUSE** que le maillage territorial actuellement efficace des pharmacies du secteur soit mis en difficulté par ce mouvement d'officine.

- **RÉAFFIRME** son soutien à ces professionnels de santé de proximité.

- **DEMANDE** à l'Agence Régionale de Santé de se positionner sur ce transfert qui, s'il était confirmé, contreviendrait totalement aux intérêts des Castelvirois.

La séance a été levée à 20h25
Fait à Viry-Chatillon le 17 décembre 2020

Le Maire,
Jean-Marie VILAIN



AFFICHAGE
DÉCISIONS DU MAIRE L2122-22

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2020

N°	DATE	OBJET
L2020-201	30/10/20	CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE INTITULÉ« BEL AMI », DE RÉSIDENCE ET D'ATELIERS, À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET EN SCÈNE ! PRODUCTIONS
L2020-202	18/11/20	CONTRAT DE LIGNE DE TRESORERIE DE 2 000 000 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE D'ILE-DE FRANCE
L2020-203	23/11/20	MARCHÉ N°2020031 SUITE A LA CONSULTATION STV1220 RELATIVE AU MARCHÉ DE SERVICE D'INSERTION ET DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE, POUR LA RÉALISATION D'ENTRETIEN D'ESPACES PUBLICS ET DE BÂTIMENTS DE LA COMMUNE DE VIRY-CHATILLON
L2020-204	23/11/20	AVENANT n°2 AU MARCHE 220119 RELATIF A L'ENTRETIEN ET AU DEPANNAGE DES APPAREILS DE CHAUFFAGE ET DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, DES LOGEMENTS ET PETITS ERP COMMUNAUX
L2020-205	23/11/20	MARCHÉ N°2020032 SUITE A LA CONSULTATION DVE1420 RELATIVE A L'ACHAT DE MOBILIER POUR LES ECOLES, LES CENTRES DE LOISIRS ET LES RESTAURANTS SCOLAIRES
L2020-206	23/11/20	AVENANT N°1 AU MARCHE N°160118 RELATIF A L'ENTRETIEN DU SYSTEME D'EXTRACTION DES HOTTES DE CUISINE DE LA COMMUNE DE VIRY-CHATILLON
L2020-207	23/11/20	DÉCISION MODIFICATIVE À LA DÉCISION MODIFICATIVE L2020-200 PORTANT SUR LE CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE DE CLÉMENT LANOUE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET LA SARL L'OEIL DU PRINCE
L2020-208	30/11/20	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPERIMENTATION ANNUELLE DU DEPLOIEMENT D'UN SERVICE DE TROTTINETTES ELECTRIQUES PARTAGEES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VIRY-CHATILLON
L2020-209	02/12/20	DÉCISION MODIFICATIVE À LA DÉCISION MODIFICATIVE L2020-184 PORTANT SUR LE CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « FRANCK FERRAND », À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET LA SARL JEAN-MARC DUMONTET PRODUCTION
L2020-210	02/12/20	MARCHÉS (LOTS) DE LA CONSULTATION DVE1820 RELATIVE A L'ENTRETIEN, LE DEPANNAGE, LE REMPLACEMENT ET L'ACQUISITION DE MATERIELS DE RESTAURATION ET DE BUANDERIE
L2020-211	03/12/20	MARCHÉS (LOTS) N°2020037 DE LA CONSULTATION STB2020 RELATIVE AUX MISSIONS DE CONTROLES PERIODIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DE DIVERS APPAREILS
L2020-212	03/12/20	MARCHÉS N°2020038 SUITE A LA CONSULTATION COM1520 RELATIVE AUX PRESTATIONS DE CONCEPTION GRAPHIQUE POUR LA REALISATION DES DIFFERENTS SUPPORTS PAPIER

L2020-213	04/12/20	AVENANTS N°1 AUX MARCHÉS (LOTS) N°2020020 – LOTS 1 ET 3 SUITE A LA CONSULTATION ST0520 RELATIVE AU REAMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE ROSA PARKS EN COUR OASIS